

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B1/B1V



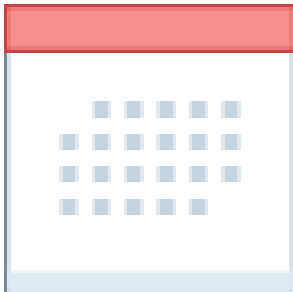
► PRÉSENTATION

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.



🕒 DURÉE

**3 JOUR SOIT
21 heures**



👥 EFFECTIF

10 personnes



► POUR QUI?

Tous collaborateurs électriciens, assurant la maintenance préventive et corrective des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (50 à 1000 volts) ainsi que la conception d'installation électrique, sous la responsabilité d'un chargé de travaux (B2V) ou d'un chargé d'intervention générale (BR).

► PRÉREQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant,
- tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B1/B1V

► OBJECTIF

Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs non-électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

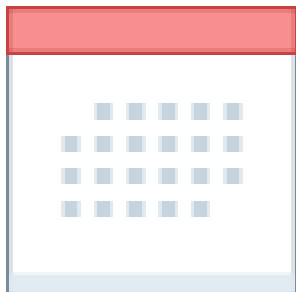
À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),



DURÉE

3 JOUR SOIT
21 heures



EFFECTIF

10 personnes



- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues.
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main, portatifs ou mécaniques,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B1/B1V



► BASE RÉGLEMENTAIRE

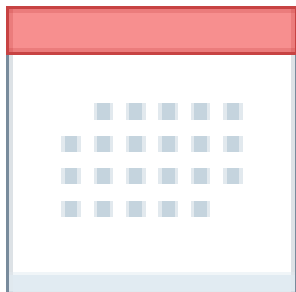
- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

DURÉE

**3 JOUR SOIT
21 heures**



EFFECTIF

10 personnes



► MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à disposition pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuelle sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

DOCUMENT DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION (SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE)

- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « non-électricien »

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B1/B1V



► PROGRAMME ET CONTENU DE COMPÉTENCE SOCLES

1. Thématiques théoriques

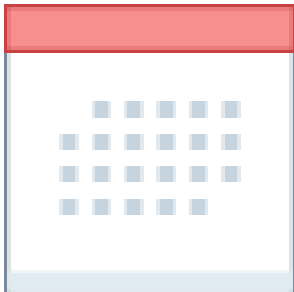
Module 2 Référentiel INRS – Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain: électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation: principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- Surveillance des opérations,



DURÉE

**3 JOUR SOIT
21 heures**



- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, mise hors de portée,
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Équipement de travail utilisés (échelles, outils à mains...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques

Module 8 - Référentiel INRS

- Limites de l'habilitation B1(V)
- Caractérisations des travaux et limites: hors tension, sous tension avec ou sans voisinage,
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations,
- Habilitation: symboles et limites,
- Mesures de préventions à appliquer lors des travaux: éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, et respecter,
- Matériels électriques dans leur environnement: fonction, caractéristiques, identification,
- Documents applicables lors des travaux: instructions de sécurité, attestation de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail,
- Équipements de travail utilisés: risques, vérification, identification, utilisation,



EFFECTIF

10 personnes



FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B0 H0V CHARGÉ DE CHANTIER



► MODALITÉS D'ÉVALUATION

Théoriques

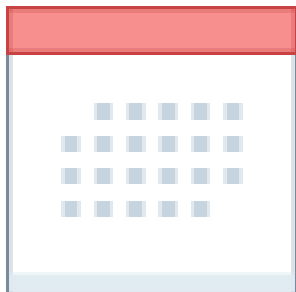
Questionnaires à choix multiples sommatifs et formatifs (QCMs).

Pratiques

- Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcer BT-zone 4 (mise en place de nappe isolante, etc.),
- Lister des mesures de prévention à observer lors de travaux hors tension au voisinage de PNST,
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés aux électriciens, etc.).
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

🕒 DURÉE

3 JOUR SOIT
21 heures



► CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 21 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mise en pratique.



EFFECTIF

10 personnes



► CERTIFICATION QUALITÉ

Conformément à la réforme de la formation professionnelle relative au décret du 30 juin 2015, FORMAMÉTHODE est certifié qualité par l'ICPF. À ce titre, les actions de formation conduites par FORMAMÉTHODE peuvent faire l'objet de financement de la part des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ainsi que par les financeurs publics.